



CRÉDOC

CENTRE DE RECHERCHE POUR L'ÉTUDE
ET L'OBSERVATION DES CONDITIONS DE VIE

Une première enquête pilote en France sur le travail dissimulé

Ce document de synthèse présente les résultats de la première enquête nationale pilote menée en France visant à délivrer des **indicateurs de mesure** du travail non déclaré et à poser les jalons d'une investigation à plus grande échelle. Réalisée par le CRÉDOC en juin 2015, avec l'appui technique et financier de la Direction Générale des Entreprises et de la Délégation Nationale de Lutte contre la Fraude, cette enquête révèle que **3.9% de la population interrogée reconnaît avoir travaillé de manière dissimulée au cours du mois dernier et 8.6% entre 2012 et 2015**. L'activité dissimulée constitue, dans la majorité des cas, un second emploi, le plus souvent à temps partiel. Dans le **secteur des services à la personne**, 20% des répondants ayant eu recours au travail d'une personne à domicile au cours du mois précédent l'enquête reconnaît ne pas avoir déclaré toutes les heures effectuées.

3.9%

de la population interrogée reconnaît avoir travaillé de manière dissimulée en 2015

20 %

des utilisateurs de services à la personne auraient recours à des emplois non déclarés en 2015

8,6 %

des personnes interrogées admettent avoir travaillé sans être déclaré entre 2012 et 2015

27%

des travailleurs non déclarés exercent dans les services à la personne

Une démarche pilote innovante qui valide l'intérêt d'une enquête nationale auprès des ménages

L'enquête expérimentale pilotée par la DGE et la DNLF constitue une démarche innovante pour mieux appréhender le travail dissimulé et la fraude dans les services à la personne. Cette enquête est la première de cette nature réalisée au niveau national. Elle permet, en outre, de valider la démarche **en vue d'un éventuel déploiement à plus grande échelle**.

- Le **questionnaire** a été élaboré de manière à garantir **l'anonymat** et la confidentialité des réponses. Les questions ont été posées dans un **ordre** facilitant la révélation de l'information : en utilisant notamment quelques questions introductives sur les comportements en général, puis dans l'entourage avant d'aborder la situation personnelle de l'interviewé.
- Les enquêteurs terrain ont témoigné du **bon déroulement** de l'enquête : les questions sur les comportements de fraude ne semblent pas avoir choqué, ni gêné les interviewés. **Les taux de non réponse enregistrés** s'avèrent très proches des questions portant sur d'autres sujets plus consensuels (autour de 3%).
- L'enquête révèle des comportements de fraude **cohérents** avec d'autres travaux (DARES, Commission européenne, etc.). Les résultats sont **riches** en informations sur le type de travail effectué et cohérents entre eux.
- Le choix d'interroger **l'ensemble de la population adulte** et non les seuls salariés s'avère pertinent : une part importante des fraudes ont été révélées par des individus se classant parmi les **étudiants ou en situation de chômage**.

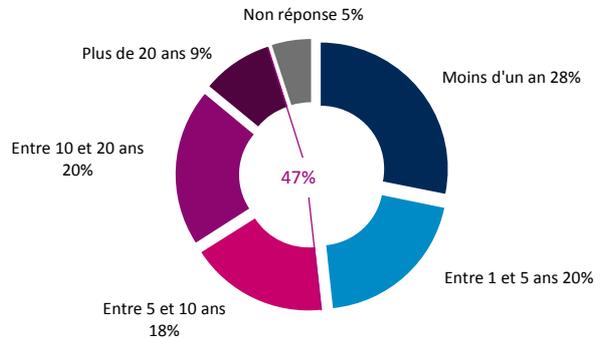
Le travail dissimulé, une réalité reconnue

Les 2/3 des Français considèrent qu'au moins 20% de leurs compatriotes travaillent de manière non déclarée. Mais, 51% d'entre eux pensent que leur entourage n'est pas concerné.

Le travail dissimulé semble toucher toutes les catégories sociales et toutes les classes d'âge. Cependant, les hommes ainsi que les bas revenus sont plus représentés. Les retraités sont, en revanche, très peu représentés.

53% des travailleurs dissimulés sont des salariés ou exerce pour leur propre compte, 21% sont demandeurs d'emploi, 18,2% sont étudiants et 7,8% sont retraités ou personnes au foyer.

Près de la moitié des travailleurs non déclarés exercent une activité dissimulée depuis plus de cinq ans

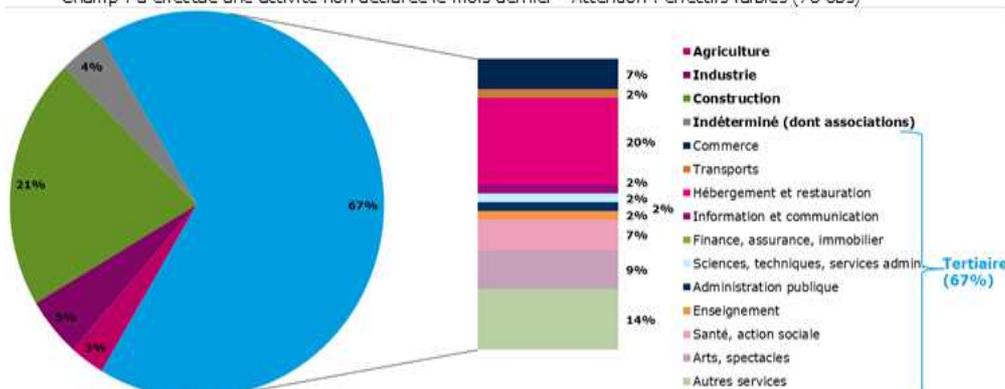


Source : CREDOC, enquête « Conditions de vie et aspirations », juin 2015

Les secteurs les plus touchés sont la **construction** (21%), **l'hébergement** et la **restauration** (20%), ainsi que **les arts et spectacles** (9%). Ces trois secteurs représentent la moitié du travail non déclaré.

Graphique : Le travail dissimulé au cours du mois de mai 2015 s'exerce principalement dans la construction, l'hébergement- restauration et les arts et spectacles

Secteur d'activité de l'activité non déclarée, question ouverte recodée par l'enquêteur selon les secteurs NAF
Champ : a effectué une activité non déclarée le mois dernier - Attention : effectifs faibles (78 obs)

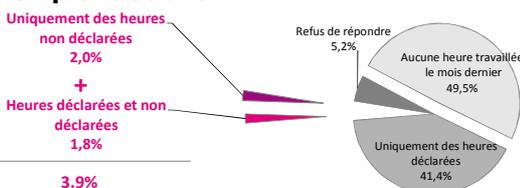


Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et aspirations », juin 2015

Ce classement est très différent de la réalité de l'emploi déclaré pour lequel ces trois secteurs ne couvrent que 14% de la masse salariale du secteur privé (ACOSS, 2016). Mais l'enquête s'étant déroulée sur le seul mois de juin 2015, elle estime de manière incomplète les travaux saisonniers (voir encadré).

Souvent un revenu d'appoint

L'emploi dissimulé constitue pour la majorité des personnes interrogées une activité à temps partiel et, pour près de **la moitié des personnes, un emploi en complément d'un emploi déclaré.**



Source : CREDOC enquête « Conditions de vie et aspirations », juin 2015

La rémunération horaire pour le travail dissimulé est en moyenne de **10€ de l'heure**, c'est-à-dire

supérieure au SMIC horaire (au 1er janvier 2015, le SMIC horaire était de 7,53€ net) et très proche du salaire horaire déclaré net donné par l'enquête (11€).

La première des motivations avancées pour l'exercice d'une activité dissimulée est d'obtenir un **complément de revenus**. 43% des fraudeurs expliquent également qu'ils n'ont pas eu le choix.

Enfin, trois fois sur quatre, le travail non déclaré a été obtenu par le biais d'un proche ou d'une connaissance. Le système de petites annonces ou d'offres sur Internet semble très peu mobilisé.

Services à la personne : 20% des utilisateurs auraient recours à des emplois non déclarés

27% des travailleurs non déclarés exercent une activité dans les **services à la personne** (ménage, garde d'enfants à domicile, assistance aux personnes âgées...).

14,3% des personnes interrogées ont indiqué **avoir employé une personne à domicile** le mois dernier dans des activités de ménage, de garde d'enfants, ou d'aide à domicile. **20%** ont admis avoir fraudé, soit en dissimulant une partie des heures effectuées, soit en dissimulant une partie des sommes versées.

Bien que recueillies de manière très différente de notre enquête, les données de l'étude DARES¹ présentent des taux de fraude très proches : « 25% des ménages utilisateurs auraient eu recours à des emplois non déclarés en 2011 ». La DARES avait noté un début de **tendance à la baisse** depuis 2005, de l'ordre de -3 points. L'enquête pilote s'étant déroulée en 2015, le taux plus faible de fraude que nous enregistrons (20%), peut se lire comme le **prolongement de la baisse déjà enregistrée** entre 2005 et 2011. Autre fait concordant, 38% des personnes ayant fraudé entre 2012 et 2015 indiquent **l'avoir fait moins souvent que par le passé** contre seulement 19% affirmant le faire plus souvent. Ce recul de la fraude dans le secteur, conjugué au recul des heures déclarées, irait plutôt dans le sens d'un effet **pro-cyclique du recours au travail dissimulé**.

Le **volume d'heures dissimulées** représente au total **15,6 % des heures rémunérées** : 3% ont été réalisées en complément d'heures déclarées, **12,6% se rapportent à un travail entièrement dissimulé**.

Les utilisateurs de services à la personne (SAP)

Sur l'ensemble des services à la personne, **deux profils d'utilisateurs** se distinguent : d'un côté, les **retraités** qui déclarent principalement du **ménage, du jardinage et de l'aide à domicile** ; de l'autre **des personnes actives de plus de 40 ans ayant recours à la garde d'enfants**, et dans une moindre mesure au ménage et au bricolage.

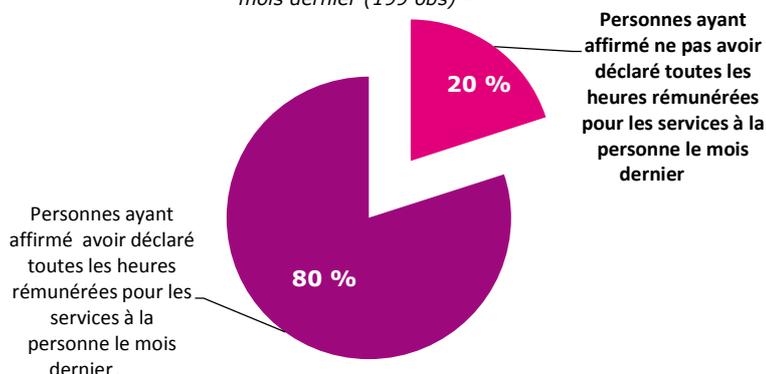
La fraude est plutôt le fait des **classes moyennes supérieures** (31% des fraudeurs), ce qui correspond au profil des utilisateurs de SAP.

La sous-déclaration concerne la **garde d'enfants à domicile** (42%) davantage que l'aide à domicile (9%) ou le ménage (13%) mais

¹ - DARES, « Les services à la personne : Qui y recourt ? Et à quel coût ? », DARES Analyses n°63, Août 2014.

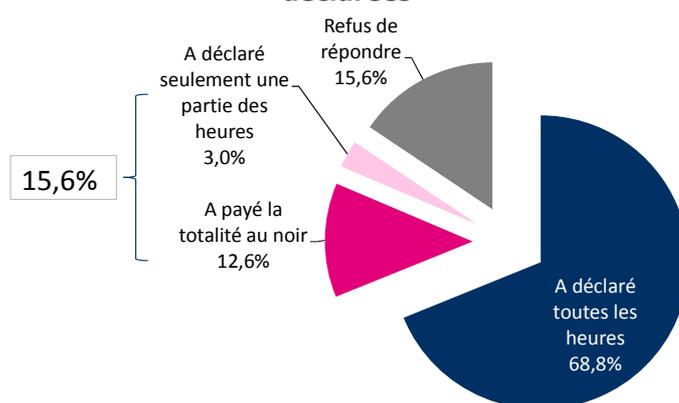
Part de fraudeurs parmi les employeurs de SAP (en %)

Champ : a eu recours à au moins une personne au cours du mois dernier (199 obs) -



Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et aspirations », juin 2015

Répartition des heures payées de services à la personne selon qu'elles sont ou non déclarées



Source : CREDOC, enquête « Conditions de vie et aspirations », juin 2015

cette répartition par domaine est à prendre avec précaution étant donné le faible nombre de répondants concernés.

Les raisons invoquées pour ne pas déclarer les activités de services à domicile sont assez rarement financières : seuls 15% des personnes interrogées disent le faire pour éviter les prélèvements obligatoires, comparés aux 23% invoquant la **simplicité des démarches** et surtout aux 31% d'individus considérant **rendre service à une connaissance**.

Selon France Stratégie, « l'emploi non déclaré est particulièrement élevé dans les SAP, qui renvoient traditionnellement à des activités effectuées dans la sphère personnelle, soit par les individus eux-mêmes pour leur propre consommation, soit par des proches dans le cadre de solidarités de proximité ».

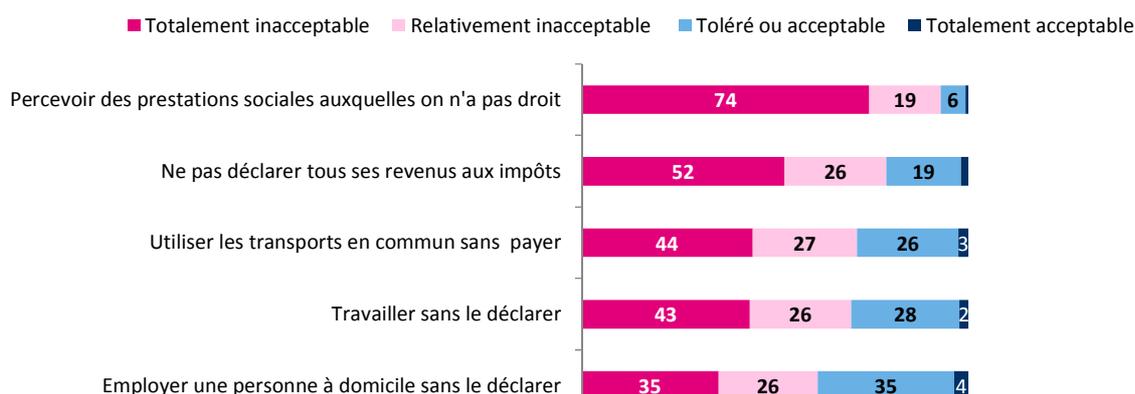
Les comportements frauduleux en matière de travail dissimulé jugés relativement acceptables

Le travail dissimulé est mieux toléré par nos concitoyens que, par exemple, la perception indue de prestations sociales, comportement jugé totalement inacceptable par 74% des personnes interrogées. **30% pensent que le travail dissimulé est un comportement toléré ou acceptable et 39% qu'il est acceptable de faire travailler quelqu'un sans le déclarer.**

L'emploi d'une personne à domicile sans la déclarer et l'exercice d'une activité dissimulée sont jugées **moins risquées** que de ne pas déclarer l'ensemble de ses revenus aux impôts ou de percevoir indûment des prestations sociales.

La fraude la plus grave serait de percevoir des prestations sociales auxquelles on n'a pas droit

Nous voudrions connaître votre avis sur certains comportements. Pour chacun d'entre eux, pouvez-vous me dire si vous les trouvez acceptables ou non, selon une échelle allant de 1 « Totalement inacceptable » à 10 « Totalement acceptable » ? – (en %) - Champ : ensemble de la population (2004 obs.)



Source : CREDOC, enquête « Conditions de vie et aspirations », juin 2015

Note : « Totalement inacceptable » est constitué de la note 1, « Peu acceptable » des notes 2 à 4, « Toléré » des notes 5 à 9, « Totalement acceptable » de la note 10

Méthodologie retenue pour l'enquête pilote

Ce document présente les principaux résultats de questions insérées à la demande de la DGE et la DNLF dans **l'enquête permanente du CREDOC sur les « Conditions de vie et Aspirations » de la population** ; laquelle a été réalisée en face-à-face en juin 2015, auprès d'un échantillon de **2 004 personnes de 18 ans et plus**, vivant en France, représentatives de la population française, sélectionnées selon la méthode des quotas (région, taille d'agglomération, âge-sexe, professions et catégories socio-professionnelles). Un redressement final est effectué pour assurer la représentativité par rapport à la population nationale.

Les résultats de cette enquête pilote devront être fiabilisés par des travaux à plus grande échelle, en intégrant notamment les **emplois saisonniers** nécessairement mal appréhendés par une enquête réalisée seulement au cours d'un mois donné. La réalisation d'une enquête dont les interrogations seraient réparties sur toute une année pourrait permettre de mieux apprécier le phénomène saisonnier : les « jobs d'été » et le travail saisonnier agricole, le pic d'activité commerciale des fêtes de fin d'année, les creux éventuels dans l'activité dissimulée, etc.

Pour en savoir plus

Lucie Brice, Emilie Daudey, Sandra Hoibian (2016), « Le travail dissimulé en France : résultats d'une enquête pilote auprès des ménages », rapport CREDOC.

DARES (2014) « Les services à la personne : Qui y recourt ? Et à quel coût ? », DARES Analyses n°63.

Bernard Fortin, Nadia Joubert et Guy Lacroix (2004), « Offre de travail non déclaré en présence de la fiscalité et des contrôles fiscaux », Economie et prévision, n°164-165.

Hélène Garner, Noël Leuthereau-Morel (2014) « Gouvernance et organisation des services à la personne en Europe », France Stratégie, document de travail.
http://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/sap_bat_16-12_19h.pdf

Jean-François Lebrun, Alain Fournat (2016), La politique de soutien aux services à la personne, Direction Général du Trésor (2016), TRÉSOR-ÉCO n°175.
<http://www.tresor.economie.gouv.fr/File/427362>